



# Fonds d'initiatives citoyennes

Afin de promouvoir la participation des habitants et des associations à l'animation de la Ville et à la création de liens sociaux et culturels entre habitants, la Mairie a décidé de créer un **fonds d'initiatives citoyennes**.

## Les objectifs ?

- Favoriser les initiatives collectives.
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser pour monter des projets.
- Favoriser la formation des bénévoles au montage des projets.
- Encourager la mixité sociale et culturelle en soutenant les échanges entre les habitants.
- Soutenir les initiatives, même modestes, de groupe d'habitants et/ou d'associations locales

## Qui peut solliciter le Fonds ?

- Des groupes d'habitants de la commune, bénévoles, qui ont un projet d'intérêt général qu'ils veulent réaliser sur le quartier ou la ville.
- Des associations de la commune qui ont un projet d'intérêt général (hors activités habituelles).

## Type d'actions qui peuvent être financées ou aidées en nature

- Des projets qui ont pour champ d'action le quartier ou la commune.
- Des actions pour favoriser la convivialité, la solidarité, le respect.
- Des actions touchant tous les domaines de la vie locale (festivités, actions culturelles, aménagements, actions environnementales, etc) qui auront des effets sur l'amélioration de la vie quotidienne et du cadre de vie de la commune.
- Des actions permettant l'information, et la formation des habitants.

## Gestion du fonds

- Lieu d'aide au montage des projets (*et de suivi de leur réalisation*) :  
*Association La Meythésanne, espace social et culturel, maison des associations*
- Lieu du dépôt des projets : Mairie, à l'attention de Mme le Maire

Le projet sera présenté à un jury composé d'élus du conseil municipal et de représentants des associations de Meythet. Ce jury fera des propositions au conseil municipal.

## Critères de recevabilité des projets

- Liste de critères élaborée à partir d'un cadre initial défini par les élus.
- Constitution d'un collectif (groupe) pour l'élaboration et la conduite du projet
- Projet d'intérêt général sur la ville
- Retombée locales
- Caractère novateur (*qui n'a jamais été proposé*)
- Budget prévisionnel
- Participation financière ou active des demandeurs/acteurs
- Remise d'un bilan de l'action menée

## Budget

Chaque année, le Fonds d'Initiatives Citoyennes est doté d'une enveloppe globale déterminée par Conseil Municipal.